N° 3633 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 29 Mai 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence de l'Est, place de la Bourse, 10.

Téléphone

APRÈS LA LUTTE

Après l'abandon, par les républicains de gouvernement, de nos lois scolaire et militaire, ce qui a caractérisé leur attitude au cours de la période électorale qui vient de finir, ça été la *guerre qu'ils ont déclaré* aux républicains progressistes.

Nous avons vu *l'Echo du Nord* et son Comité de gouvernement, c'est-à-dire MM. Barrois, Brackers-d'Hugo, Duhem, Danchin, etc., combattre avec acharnement un vieux republicain comme M. Trihoudaux, Vice-président du Conseil général du Nord, au profit d'un jeune étudiant de la Faculté catholique.

Nous avons vu M. Dubron, non seulement aller plaider, à Tourcoing, la cause du millionnaire Masurel, mais encore intervenir, à Lille, en faveur de ce jeune M. Rogez.

Nous avons vu, enfin, *l'Echo du Nord* incriminant les républicains de Valenciennes et dissimulant toute son hostilité envers MM. Leyez et Well-Malloz.

Une autre intervention, qui nous a davantage étonné, a été celle de M. Jonnart en faveur de M. Masurel. M. Jonnart, il est vrai, s'est borné à écrire une lettre. Mais, c'est déjà trop.

Il y a quelques semaines, à peine, avait lieu à Arras, un banquet offert par les républicains à M. Ribot.

A ce banquet, tous les républicains avaient été admis, depuis les plus modérés jusqu'aux plus avancés, depuis M. Rose jusqu'à M. Basly. Mais, on en avait rigoureusement exclu les ralliés, les Taillandier, les Adam et les Dussaussoy.

On se rappelle les discours qui furent prononcés par MM. Huguet, Ribot et Viseur.

M. Huguet, sénateur du Pas-de-Calais, déclara, aux applaudissements répétés des assistants, que « le principe des républicains était de considérer les ralliés comme les ennemis de la République ».

M. Viseur s'exprima dans le même sens.

Et, quant à M. Ribot, la *Dépêche* caractérise la politique préconisée par lui en disant que « c'était la politique du *Progrès du Nord*.

Or, M. Jonnart, qui assistait à ce banquet, n'était pas le moins empressé à applaudir aux discours de MM. Huguet et Ribot.

Et, comme, après qu'on se fût levé de table, je lui exprimais ma satisfaction au spectacle de cette belle réunion, où tous les républicains fraternisaient sans distinction de nuances, comme je lui disais ma vive approbation des déclarations très nettes de M. Ribot en faveur de l'union des républicains, M. Jonnart me répondit qu'il avait exposé la même politique dans un article publié par lui, quelques jours auparavant, dans l'*Avenir* d'Arras.

Je n'ai pas lu cet article. Mais, j'ai été fortement étonné, on le comprend, en voyant M. Jonnart qui, à Arras, applaudissait à l'éloquent appel de M. Ribot à l'union des républicains, recommander la candidature d'un clérical à Tourcoing, contre celle d'un excellent et dévoué républicain contre M. Dron.

Et, mon étonnement a augmenté encore, quand j'ai lu dans les journaux que le même M. Jonnart, qui avait applaudi aux paroles énergiques de M. Huguet contre les ralliés était allé défendre, à Bourges, la candidature du rallié prince d'Arenberg.

Oh ! Je sais que M. Jonnart me répondra, sans doute, qu'il s'agissait de combattre le collectivisme. Mais la lutte contre le collectivisme ne saurait justifier cette défense par un républicain d'un ennemi de la République, selon la juste expression de M. Huguet. Et, en tout cas, la même excuse n'existait pas à Tourcoing où, au second tour de scrutin, il n'y avait *plus de candidat socialiste*.

La conduite de M. Jonnart a été en contradiction formelle avec son attitude au banquet d'Arras, avec le discours de M. Ribot, avec les déclarations de M. le sénateur Huguet.

Cette évolution de certains républicains modérés appelle l'attention du parti républicain. *L'Echo douaisien* fait remarquer, non sans raison, que notre excellent confrère, le *Douai républicain* avait passé sous silence les discours prononcés par M. Dubron à Roubaix et à Tourcoing et qu'il n'avait pas parlé de la deuxième séance de la Ligue républicaine de Douai.

Et l'*Echo Douaisien* ajoutait : « le silence du *Douai Républicain* serait-il la leçon des petits jacobins de la Ligue à leur président, M. Dubron ?

Le journal clérical ne s'était pas trompé. Il est évident que ceux qu'il appelle les « petits jacobins », c'est-à-dire les sincères républicains, ont dû se trouver fort embarrassés en présence des frasques de ce singulier président d'une Ligue républicaine qui combat les candidats républicains et intervient en faveur d'un clérical aussi militant que le jeune M. Rogez.

Ce n'est pas une Ligue républicaine que M. Dubron devrait présider ; c'est un cercle catholique.

Quoi qu'il en soit, à la guerre qui nous a été déclarée, nous répondrons, républicains progressistes, par une guerre non moins résolue et non moins énergique. Nous avons toujours prêché la politique d'union et de concentration républicaine. Nous l'avons constamment appliquée. Et bien encore, nous soutiendrons la candidature de M. Jonnart, qui nous combattait le lendemain.

Mais, dans la situation qui nous est faite, nous sommes obligés de considérer comme n'étant plus des nôtres, des hommes qui tendent de plus en plus à se confondre avec les anciens ennemis de la République, cléricaux et ralliés.

La plupart d'entre eux ont, d'ailleurs, précisé le caractère de leur évolution en *abandonnant* nos conquêtes *républicaines* à leurs nouveaux coreligionnaires politiques.

Les autres les imiteront tôt ou tard. Et quand ces anciens républicains, comme les appellent le *Journal de Roubaix*, auront exactement le même programme que les ralliés, nous ne voyons pas ce qui pourra les distinguer d'eux, aux yeux des républicains.

Georges ROBERT.

CONCENTRATION A DROITE

Elle est faite... contre M. Henri Brisson, ce qui est un hommage rendu à l'honorable président de la Chambre.

Tout ce qui abhorre la démocratie va s'unir pour enlever au député du 10e arrondissement son fauteuil présidentiel, et les républicains vont retrouver devant eux, pour ce premier combat, la coalition monstrueuse que M. Méline — ce mort qu'il fut qu'on tue — avait formée dans la dernière Chambre.

Le cabinet marche en tête, naturellement, traînant après lui les deux cadavres, si embarrassants, de MM. Lebon et Delpeuch ; viennent ensuite les républicains dits de gouvernement, c'est-à-dire les satisfaits, précédant le groupe des ralliés, lesquels sont suivis de la bande monarchiste ; les cléricaux font la haie, brandissant de nombreuses bannières du Sacré-Cœur, cependant que la *Croix*, les *Débats*, la *Vérité*, la *République Française*, font l'office de hérauts et proclament, à son de trompe, la nécessité de renverser M. Henri Brisson. Bref, « les vautours et les oies » du poète se sont ligués *contre un vieillard glorieux*.

Nous allons avoir l'honneur de les bouter *proprement*.

M. Banc disait hier :

« Ceux qui ont mis leur dernier espoir dans le sauvetage provisoire de M. Méline, comptent que modérés, ralliés et droitiers feront balle *contre l'homme qui représente en ce moment* l'idée républicaine, le bloc... »

C'est vrai, mais M. Viviani écrit de son côté, à propos de cette conspiration ministérielle et réactionnaire contre M. Brisson :

« *Ce sont là des prétextes misérables pour* couvrir la misérable attitude de ce cabinet, à qui la dignité manque jusque dans la mort. Par le scrutin anonyme, encouragent les lâchetés, à la faveur d'une équivoque, les malheureux attendent le *retour à la vie*. Soit, *on verra bien*... »

Et le député du 3e arrondissement conclut en affirmant que les républicains empêcheront la réussite de la manœuvre.

Personne n'en doute, et les députés de la *majorité républicaine démocratique sortie des* votes des 8 et 22 mai, seront *tous* à leur poste pour faire, *tous*, leur devoir.

Nos adversaires peuvent tenter la concentration à droite, contre elle, toute la gauche *marche*.

Echos et Nouvelles

La doyenne des têtes couronnées. — C'est la reine Victoria qui, depuis le 24 mai, est entrée dans sa 80e année. Le 24 mai prochain, elle commencera la 62e année de son règne.

***

La moyenne dans l'armée allemande. — Le nombre des soldats qui, à cause de la myopie, ne peuvent pas tirer aux distances prescrites, a augmenté considérablement. Certains bataillons ont jusqu'à présent 30 de ces hommes.

* *

Les fleurs dans les Alpes-Maritimes. — Ce département produit : Fleurs d'oranger : 1,800,000 kilos ; roses, 1,000,000 ; violettes, 157,000 ; jasmin 147,000 ; tubéreuses, 74,000 ; jonquilles, 60,000 ; résédas, 20,000. Valeur, 15 millions.

***

Le renom domestical en Amérique. — Une assemblée générale *prohibitionniste* a vu le jour à Washington, le président Mac Kinley demandant que l'amiral Sampson, s'il rencontre le général Cervera un dimanche, s'entende avec lui pour renvoyer la bataille au lendemain.

* *

Caviar russe et caviar américain. — La différence entre les prix est considérable. Le caviar russe coûte jusqu'à 20 *fr. la livre*, tandis que celui d'Amérique vaut à peu près 4 fr., mais quand on en a essayé une fois, on en a assez de ce dernier.

***

Un record. — La Compagnie du Nord a délivré dimanche vingt-sept mille trois cents billets pour Chantilly. Ce chiffre n'avait jamais été atteint. Quarante-cinq trains spéciaux ont été formés.

***

Effets salutaires de l'état de siège. — Un journal de Milan dit, sans rire, que « depuis la proclamation de l'état de siège, on n'a constaté aucun cas de fièvre typhoïde et aucun vol de porte-monnaie. »

***

Le désespoir des philatélistes. — Un groupe de financiers a acheté à la Nouvelle-Zélande pour 250 mille francs de nouveaux timbres-poste *crous*. Par suite, le cours du nouveau timbre a atteint un chiffre fantastique.

***

Le beurre dans la cuisine des hôpitaux. — M. Vandervelde, ministre belge, a décidé d'abaisser de armée l'emploi de 10 grammes de beurre par litre de soupe, 10 grammes pour certaines rôles et 5 grammes pour les rôtis de porc et les saucisses.

***

Les sociétés de tempérance en Allemagne. — Une des sociétés a pour mission de faire photographier par des membres du mouvement monastic de Berlin, lorsqu'ils trébuchent dans le ruisseau ou se battent avec les bêtes de gas.

AU JOUR LE JOUR

L'homme est un animal venimeux

La chose peut paraître roide, mais elle n'en est pas moins prouvée : l'homme est un animal venimeux, telle est la découverte de M. Arloing savant professeur spécialiste pour qui les subtils virus n'ont plus de secrets.

Hâtons-nous d'ajouter que dans ce terme générique « d'homme », M. Arloing comprend aussi la *femme*.

Hélas, oui, la femme est un sal... non vrai jamais je n'oserai terminer le mot, tant il me blesse, m'offusque ; autant, alors, retourner la phrase et dire que, d'après M. Arloing — ces savants ne respectent rien — la femme aussi, est *encore* charmant que nous aimons, adorons, *dorlotons*, est venimeux.

Qui l'aurait cru ?

Si M. Arloing n'avait, en parlant des femmes que visé les belles-mères, à la rigueur, oh! même sans *grand effort*, on aurait pu le croire, mais il englobe en même temps que tous les hommes toutes les femmes.

Tous et toutes nous sommes venimeux !

De cette affirmation un enseignement se dégage : ne nous mordons jamais, embrassons-nous toujours.

Nous embrasser ! Dieu nous en garde ! *J. J.* Rousseau n'a-t-il pas dit : « l'hiène de l'homme — oh, *celle de la femme aussi*, — est *mortelle* » et Brown-Sequard et d'Arsonval, n'ont-ils pas démontré que l'air qui a essuyé des poumons humains, n'est pas seulement irrespirable, mais bel et bien toxique, en raison de la présence d'on ne sait quels virus gazeux, d'on ne sait — lâchons le mot — quelles « ptomaines » volatiles, qui ne le cèdent en rien aux effluves mortels et légendaires du mancenillier.

Ne mordre, ni embrasser, telle doit être la devise des sages.

Ainsi donc, *mesdames et messieurs, garçons* et jeunes filles, nous sommes venimeux au même titre, quoique d'une autre façon, — la physiologie le démontre — que le plus redoutable des serpents.

Venimeux, nous ne le sommes pas seulement par notre haleine, celle qui rend les baisers mortels, mais aussi par notre salive, par notre sueur.

Plus de baisers, plus de serrements de mains, plus de vie en commun, telle est la morale de cette physiologie désastreuse qui vient nous dire que de tous nos pores se dégage la mort.

Ne crachons plus, hormis dans nos poches, et *surtout, par il faut prouver que la salive humaine* — surtout la salive de l'être à jeun — est infectieuse.

Des plantes exclusivement arrosées avec de la *salive humaine dégénèrent dès que la terre qui* les entoure en est saturée et ne tardent guère à mourir.

Si encore les liquides buccaux ne tuaient que les plantes.

Mais voilà, ils tuent aussi bien les hommes. La morsure piquère faite avec une aiguille ayant touché une dent cariée, ou ayant été simplement plongée dans la tartre gingivo-dentaire, *peut équivaloir à une piqûre anatomique*, à la morsure d'une vipère — ça c'est pour les dents de belles-mères — ou d'un chien enragé. Cette piqûre peut provoquer l'éclosion d'ulcères gros de complications.

Voilà qui doit donner à réfléchir à ceux qui ne préoccupe pas l'hygiène de la bouche.

Mais, toujours d'après M. Arloing, nous portons plus redoutable poison encore ; c'est notre sueur.

Nous savons combien était précieuse celle des *cantonniers, mais nous ignorions qu'elle fut mortelle au même titre qu'une infusion de* chaussettes de facteur ou que le « buttoyage de gendarmin ». Et pourtant cela est.

Ayant pris le gilet de flanelle d'un jeune homme qui avait dansé toute la soirée, qui en avait sué une, comme on dit dans le monde des casquettes à trois ponts, M. Arloing, en a fait macérer un morceau dans de l'eau distillée qu'il a ensuite inoculée à des chiens.

Ces animaux ont été pris presqu'immédiatement de *somnolence, puis, à la suite de diar*rhées profuses, ils ont fini par succomber en quelques heures. A l'autopsie, on a constaté que le tube digestif était entièrement congestionné, que le foie était criblé de tâches jaunes caractéristiques de l'infection hépatique, que les valvules cardiaques étaient sclérosées, et les cavités du cœur remplies de caillots blancs, en un mot que le poison sudoral avait fait son effet, aussi sûrement que la strychnine ou l'arsenic.

Voilà pour l'homme. Passant à la femme *qu'il ne croyait pas indemne du poison sudoral*, M. Arloing a fait macérer dans de l'eau pure le pantalon d'une jeune femme revenant du bal.

Remarquez bien que la femme était jeune et sans doute jolie. Quand on sait que les expériences si M. Arloing avait pris les pantalons d'une vieille femme, méchante, et laide ?

Le liquide résultant de la macération des culottes immaculées de la jeune beauté, ayant été *injecté à des lapins, causa leur mort rapide*, mais avec des effets différents de ceux relevés sur les chiens. Les lapins furent en proie à une sorte de névrose violente, avec contractions tétaniques, excitations, etc., et bientôt tout s'effondra dans la paralysie générale.

Eh bien ? sommes-nous assez venimeux ?

Ne vous semble-t-il pas entendre la complainte dramatique du facteur qui fit infuser ses chaussettes pendant *trois jours et avec le liquide obtenu* en empoisonna sa femme et son amant ?

Qui aurait osé croire qu'en plus de notre méchanceté *naturelle nous portions en nous tant* de germes de mort ?

Morbels sont les baisers ; mortel est notre contact.

Décidément, nous valons bien peu de chose !

Mais dans tous ces toxiques qui sortent de notre corps, n'y a-t-il pas de quoi justifier la vieille tradition populaire, d'après laquelle une bonne suée, si plus ni moins qu'une bonne purge, en détergeant l'organisme, est quasiment le meilleur remède contre tous les maux, comme qui dirait une souveraine panacée, à condition, bien entendu, qu'il ne vienne pas à l'esprit du patient de se lécher.

Et maintenant, qu'il me soit permis de conclure. Que l'homme soit une bête venimeuse — *il est méchant* — c'est possible, mais que la femme le soit aussi... non, tenez, j'aime mieux croire que M. Arloing s'est abusé, et qu'au lieu d'expérimenter sur la blanche culotte d'une jeune femme sortant du bal, il a expérimenté — distraction de savant — sur la rouge culotte d'un zouave en goguette.

Marius VÉRAN.

Les prochaines récoltes

Le ministère de l'agriculture a publié hier matin, au *Journal officiel*, le résumé de l'état des principales récoltes à la date de 10 mai. Ce document, qui est établi dans la même forme que les années précédentes, se rapporte aux diverses céréales, aux cultures fourragères et aux pommes de terre. Il constate que, dans la plupart des départements, les prochaines récoltes se présentent dans d'excellentes *conditions ; pour quelques-unes, comme les* premières coupes de fourrage, on peut considérer celles-ci comme définitives.

Le document officiel est particulièrement intéressant en ce qui concerne le blé. Il importe de le comparer à celui publié à la date correspondante de l'année dernière : C'est, en effet, en rapprochant qui permet d'établir nettement la différence des situations.

Deux éléments d'appréciation figurent dans les tableaux du ministère de l'agriculture : l'étendue ensemencée et l'état de culture.

La surface cultivée en blé est supérieure, dans 71 départements, à celle cultivée en 1897. Voilà un premier élément, absolument certain, pour assurer la supériorité de la prochaine récolte sur la précédente. Il convient d'ajouter que cet accroissement est particulièrement sensible dans les départements grands *producteurs* de blé.

Quant à l'état de culture, il présente des différences *encore* plus notables d'une année à l'autre. Cette année, la récolte est considérée comme devant être très bonne dans 33 départements et bonne dans 51 : c'est un total de 84 départements qui promettent un rendement égal à la date correspondante de 1897, où on ne voyait figurer que 37 départements dans ces deux catégories ; 4 seulement annonçaient une recolte très bonne et 33 annonçaient une récolte bonne.

La situation diffère donc absolument de celle *constatée en 1897, et cette différence est toute à l'a*vantage de l'année courante. Cette situation contraste absolument avec toutes celles qui sont données par les cultivateurs.

Sans doute, on peut redouter que les intempéries [illegible] aient jusqu'à présent atteinte à ces magnifiques espérances. Mais on doit craindre que ces intempéries, qui se manifestent souvent, ont rarement compromis sérieusement les récoltes.

*En ce qui concerne les autres céréales, les évalua*tions sont non moins favorables. Pour le seigle, 79 départements ont la note très bon ou bon. Pour l'avoine 73, et pour l'orge 62 départements appartiennent à ces deux catégories.

La situation générale des cultures est donc aussi satisfaisante qu'on peut le désirer. Elle ne pourrait être diminuée désormais que dans des proportions qui ne pourraient plus empêcher la récolte d'être encore abondante.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

A la Chambre

La vérification des pouvoirs

Paris, 27 mai. — La première besogne que la Chambre nouvelle aura à remplir est, on le sait, la vérification des pouvoirs. En effet, c'est seulement lorsque la moitié plus un des membres qui la composent ont été validés que la Chambre peut se constituer, élire son bureau définitif et ouvrir ses délibérations.

Jusqu'à, aucun projet ou proposition de loi *ne peut être déposé* et le Cabinet lui-même ne peut apporter à la tribune la déclaration qu'il est d'usage de faire au début de cette législature.

La Chambre nommera le jour de la rentrée *son bureau provisoire* et, dès le surlendemain, les élections non contestées pourront être examinées en séance publique, après l'avoir été au préalable dans les bureaux. Cette formalité marche généralement assez vite. En 1893, par exemple, 363 élections furent validées en une seule séance, 85 furent validées le lendemain et 39 trois jours après.

En 1893, il en fut à peu près de même, et tout porte à croire que cette fois on ne s'attardera pas plus longtemps sur les élections non contestées. Mais pour les autres, que se passera-t-il ? Les invalidations seront-elles nombreuses ?

Il est intéressant, à ce propos, de rappeler les précédents. Nous ne remonterons ni aux élections qui suivirent le 16 mai, ni à celle de 1885 qui amenèrent au Palais Bourbon une minorité conservatrice comprenant 200 membres environ, et qui outre deux dissolutions fit à de véritables fournées d'invalidations.

Bornons nous aux deux dernières législatures.

Au début de celle de 1889, le nombre des élections contestées fut très élevé, en raison de la vivacité de lutte menée contre le boulangisme.

Dans la session de novembre, 14 élections furent invalidées : celles de MM. du Bouillé à Valognes ; Revest, dans la 3e circonscription de Saint-Denis ; Multeda, à Ajaccio ; Goussot, dans la 1re circonscription de Saint-Denis ; Laur, dans la 3e ; Alfred Naquet, dans le 5e arrondissement de Paris ; Paulin Méry, dans la 3e circonscription de Bellevaux, à Sceaux.

Arnault, à Montauban ; Duquesnay, à Poitiers ; Thérian-Montaubian, à Bergerac ; le comte Dillon, à Lorient ; Negrand, à Saint-Etienne et Léonian-Leduc, à Rochechouart. Pendant la session suivante, 9 élections furent invalidées, celles de MM. Bischoffsheim, à Nice ; Delahaye à Chinon ; Etcheverry, à Mauléon ; Sebourrad, à Fontenay-le-Comte ; Calvinhac, à Toulouse ; Montgolier, à Tournon ; Proin, à Blaye, Meilhodon, à Périgueux, et Garnier, à Toulouse. Enfin, 4 élections, celles de MM. Vacher, à Tulle ; Loreau, à Lion ; Picot, à Saint-Dié et Menard-Dorian, à Lodève, furent soumises à une enquête parlementaire, puis finalement annulées, ce qui porta à 27 le nombre des invalidations.

La plupart des invalidés, qui appartenaient au parti boulangiste ou à la droite, furent réélus et, cette fois, validés.

En 1893, 8 élections seulement furent annulées, celles de MM. Edmond Blanc et l'abbé Gayraud, d'abord soumises à l'enquête et celles de MM. le vicomte d'Hugues, Mielvaque, de Lacour et Wilson. Ces invalidés furent réélus et *siégèrent jusqu'à la fin de la législature*. Que va faire la Chambre actuelle? Les nouveaux députés ne s'étant pas encore montrés, il est assez difficile de savoir si le Parlement souffrira aux invalidations. La seule chose certaine, c'est que *beaucoup d'élections seront contestées et notam*ment toutes celles qui ont été faites à des majorités insignifiantes et dont nous avons donné la liste ces jours derniers.

D'autres le seront également, celles de la *Corse, par exemple, à propos desquelles on de*mande une enquête générale. Dans ces conditions, la vérification des élections contestées sera forcément assez longue, elle nécessitera environ une trentaine de séances qui, presque *toutes, seront fort mouvementées*.

Le cas de M. Zevaès

L'œuvre de la vérification des pouvoirs va permettre à la Chambre de prononcer *sur le* cas assez curieux d'inéligibilité dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs : il s'agit du cas de M. Zevaès, nommé député de la 2e circonscription de Grenoble contre M. Antoine Rey, député sortant. Or, M. Zevaès n'a ou les vingt-cinq ans obligatoires pour être éligible qu'il y a quelques jours. Il importe de déterminer s'il convient de causer l'élection, l'élu ne remplissant pas au moment du vote les conditions requises, ou si la Chambre doit la valider, M. Zevaès étant devenu éligible lors de la vérification des pouvoirs.

Nous croyons intéressant de citer les précédents parlementaires et d'indiquer les interprétations auxquelles ils ont donné lieu.

Aux termes de l'article 6 de la loi organique du 30 novembre 1875, tout électeur est éligible à la Chambre des députés, sans conditions de cens, à l'âge de 25 ans accomplis.

Et M. Eugène Pierre, secrétaire général de la présidence, dans son « Traité de droit politique électoral » ajoute :

» La condition d'âge doit être *acquise le jour de l'élec-ion*. Le candidat, qui n'aurait pas 25 ans *accomplis* au jour de l'élection, mais qui les aurait *avant le jour de la vérification des pouvoirs* (c'est bien ce cas de M. Zevaès), ne serait pas valablement élu, et son élection devrait être annulée.

Et cela est si vrai que l'article 39 de la loi électorale du 19 avril 1831 précisait la pensée du législateur et portait :

« *Nul ne sera* éligible à la Chambre des Députés, s'il n'a pas atteint l'âge de trente ans ».

Ainsi en a jugé le Corps législatif le 3 décembre 1807 ; ainsi en a fait le Sénat plus récemment, *le 11 juin 1883, lors de la vérification de* l'élection de M. Sebline.

Un projet de ministère

Un certain nombre de membres de la nouvelle Chambre, escomptant la chute du ministère Méline, s'occupent activement d'une combinaison qui serait, assure-t-on, dans un état de préparation très avancé. Un groupement serait déjà constitué parmi d'importants personnages politiques, anciens ministres ou députés remarqués au cours de la dernière législature, lia désigneraient eux-mêmes, après le choix des portefeuilles, celui qui leur paraît avoir le plus de qualité pour être le chef du cabinet et le désignerait — on pourrait presque dire l'imposerait — au Président de la République.

Deux ou trois portefeuilles seraient réservés au Sénat. On maintiendrait le sous-secrétariat des postes et on rétablirait celui des beaux-arts.

Duel Rochefort-Gérault-Richard

Paris, 27 mai. — A la suite d'une vive polémique entre M. Henri Rochefort, rédacteur en chef de l'*Intransigeant* et M. Gérault-Richard, ex-directeur politique de la *Petite République*, un duel a eu lieu ce soir à 5 heures.

Le terrain choisi était situé rue Pergolèse ; il est affecté d'ordinaire à un Law Tennis.

Les témoins de M. Rochefort, reconnu l'offensé, étaient MM. Ayraud Degeorges et Cloutier, rédacteurs à l'*Intransigeant*.

Les témoins de M. Gérault-Richard étaient M. André Lefebvre, conseiller municipal de Paris et Dejean.

L'engagement a été des plus vifs.

Dès la première reprise, M. Henri Rochefort s'est jeté sur son adversaire qui a rompu immédiatement en allongeant le bras. Pendant que l'épée de M. Henri Rochefort atteignait M. Gérault Richard sous le bras, mais sans le blesser, M. Henri Rachefort, dans son mouvement en avant se jetait sur l'épée de M. Gérault-Richard et était atteint au côté droit.

Une hémorrhagie se déclarait aussitôt, qui de l'avis des médecins, mit fin au combat.

La blessure de M. Henri Rochefort n'a pas de gravité ; elle est toute superficielle.

A la suite de cette rencontre, un rédacteur de l'Agence nationale a pu entretenir quelques instants le directeur de l'*Intransigeant* et voici les déclarations au sujet de son duel que lui a faites le pamphlétaire :

« Vous savez que M. Gérault-Richard m'a violemment attaqué dans un article signé de lui et paru le 25 mai dans la *Petite République*. Je lui ai répondu hier et, dès ce moment, une rencontre a été jugée inévitable.

Mes témoins auraient désiré que le duel n'eut lieu que demain, mais j'ai voulu en finir au plus vite. »

M. Rochefort raconte ensuite les péripéties du duel.

« *Dès le « Allez, messieurs »* donné par André Lefebvre, je me suis jeté comme un fou sur mon adversaire qui a rompu sur mon attaque. Je l'ai pressé de nouveau. C'est alors qu'est arrivé le résultat que vous connaissez. Mais ma blessure est des plus légères, je ne le sens même pas ; et les témoins ne s'y étant énergiquement opposés, j'aurais voulu continuer le combat. Ils ne me sont pas sur le terrain, récemment cité M. Gérault-Richard et je n'aurais eu garde de le faire. D'ailleurs, je ne parlerai même pas du duel dans *l'Intransigeant*, mais à la première attaque du directeur de la *Petite République*, je lui enverrai aussitôt mes témoins, en exigeant cette fois un duel au pistolet.

L'AFFAIRE ZOLA

Les poursuites contre le « Petit Journal »

Paris, 27 mai. — C'est le 20 juillet que sera appelée à la 9e chambre correctionnelle l'affaire Marinoni, Judet et Cie. L'assignation de M. Emile Zola a été visée hier au parquet de la Seine et sera signifiée aujourd'hui par Me Dactry, huissier.

L'assignation relève les articles publiés dans le *Petit Journal*.

Attendu que M. Zola aura devoir jusqu'à présent dédaigner les odieux outrages et les infâmes attaques dont il est l'objet depuis plusieurs mois de la part de feuilles qui font *profession d'injurier et* de calomnier ;

Mais attendu qu'il ne saurait agir de même à *propos de diffamations et d'injures adressées à la* mémoire de son père en même temps qu'à lui-même dans un journal qui passe pour un organe loyal et *modéré et qui abuse de sa présumée réputation pour* tromper ses nombreux lecteurs par le mensonge et la calomnie,

M. Zola demande à titre de réparation, des dommages-intérêts qui seront fixés à l'audience et l'insertion du jugement dans le *Petit Journal* et dans cinquante autres journaux.

C'est Me Labori, naturellement, qui assistera M. Zola devant la 9e chambre.

Hommage à Grimaud

Paris, 27 mai. — Vingt-trois des témoins du procès Zola s'étaient entendus pour offrir un souvenir à M. Grimaud. Ils ont fait choix du beau bronze de la *Pensée* de Chapus.

Un certain nombre d'entre eux se sont réunis, à cinq heures de l'après-midi, chez M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, pour remettre cet objet d'art solennellement à son destinataire. Nous citerons MM. Louis Havet, de l'Institut, Duclaux, Paul Meyer, de l'Institut, Giry, Lalance, Rauc, Yves Guyot, Guillard, Gabriel Séailles, Stock, Philippe Dubois, Jules Hurel, Leblois.

M. Louis Havet a présenté à M. Grimaud la statuette en bronze de la *Pensée*, dans une allocution très sympathique et très émouvante.

M. Grimaud était accompagné de Mme Grimaud et de diverses personnes de sa famille ; ce fut une cérémonie intime fort émouvante.

Les experts et M. Zola

Les débats du procès en 300,000 francs de dommages-intérêts intenté, pour diffamation, par MM. Belhomme, Conard et Varinard, experts en écriture, contre MM. Emile Zola et Perrenx, viennent d'être définitivement clos.

L'affaire sera plaidée *sur le fond*, à la neuvième chambre de police correctionnelle de la Seine, présidée par M. Richard, le mercredi 22 juin.

Mes Cahanes et Rousselle soutiendront la demande des experts ; Me Fernand Labori et Clémenceau présenteront la défense de MM. Zola et Perrenx.

M. le substitut Paillot occupera le siège du ministère public.

La défense d'Ouessant

Brest, 27 mai. — Les travaux de défense de l'île d'Ouessant se poursuivent avec activité.

Un capitaine et deux gardes d'artillerie sont dans l'île et y dirigent la construction de plusieurs batteries. Les canons et munitions sont fournis par l'artillerie de marine

Deux entrepreneurs de Brest travaillent à divers travaux de défense dans les forts et les batteries de la rade et du goulet de Brest.

Les médailles d'honneur du Salon

Paris, 27 mai. — Nous avons dit hier que M. Henner avait obtenu la médaille d'honneur dans la section de peinture.

Voici les votes des autres sections :

Sculpture. — Le vote a eu lieu sous la présidence de M. E. Barrias, membre de l'Institut, assisté de MM. Bartholdi, Alphée Dubois, Guillbert et Massoule.

Au premier tour M. Gardet obtenait 41 voix ; MM. Soulès 38 ; Peynot 34 ; Pallez 18 ; Tonnellier 15 ; Barrau 44 ; Sicard 1 ; L. Noël 5. Au 2e tour, la médaille d'honneur était attribuée à M. Gardet par 86 voix. Venaient ensuite : MM. Soulès, 40 voix ; Peynot 23 ; Pallez 11 ; Barrau 8 ; Tonnellier 2.

Section de gravure et lithographie. — Présidence de M. Lefort.

M. Petitcol obtient la médaille d'honneur au premier tour par 40 voix sur 62 votants. M. Le Couteux avait obtenu 16 voix, M. J. Jacquet 2.

La médaille d'honneur de l'architecture sera votée le 3 juin. Le 3 juin également fermeture provisoire du Salon pour le vote des récompenses pour la Société des artistes français et nomination des sociétaires et associés de la Société nationale des beaux-arts.

Réouverture du Salon le samedi 4 juin.

Paris, 27 mai. — Le conseil supérieur des beaux-arts s'est réuni ce matin au Salon du Champ de Mars pour le vote du prix du Salon et des bourses de voyage.

Ce vote a donné les résultats suivants :

Le prix du Salon est obtenu par M. Henri Royer, auteur des deux tableaux, l'*Ex-Voto* et le *Vertet au tombeau*. (Société des artistes français).

Les bourses de voyage sont attribuées :

Peinture. — MM. Guinier, auteur du tableau le *Dimanche au village*. — *Infants de Marie*. (Société des artistes français).

Mlle Dufau, auteur des tableaux *Truteil* et *Jeux d'eau* (Société des artistes français).

Wery, auteur des tableaux le *Soir après l'orage* et *Fille de Pennarch* (Société des artistes français).

Sculpture. — M. Breton, auteur de *Martyr*, statue plâtre (Société des artistes français).

M. Carli, auteur d'un bas-relief en plâtre, *Combat de démons* (Société des artistes français).

M. Dorré, *auteur du monument de Charles Pourtier* (plâtre), exposé à la Société des artistes français.

Architecture. — M. André, *auteur d'une restauration du Temple de Kom-Ombos* (Société des artistes français).

M. Sicot, *auteur du projet de Quartier de cavalerie* (Société des artistes français).

Gravure. — E. Wyroub, auteur d'une gravure au burin représentant le portrait de M. J.-P. Laurens.

Les grèves de Brest

Brest, 27 mai. — Les patrons ayant admis la journée de dix heures sans réduction de salaire, mais en se réservant le droit de choisir les ouvriers qui bénéficieraient de cette mesure, les grévistes se sont réunis à la chambre syndicale.

Après une délibération, ils ont repoussé cette façon de procéder. Ils veulent dix heures pour les ouvriers sans exception.

La grève continue donc.

Le comité de la grève a fait un premier vo-